

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département : Meurthe-et-Moselle  
Commune : VANNES LE CHATEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANNES-LE-CHATEL**

Date de la convocation : 25/08/2018  
Date d'affichage : 25/08/2018

**L'an deux mille dix-huit, le trente août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire**

*Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX., Magali DANIELCZYK, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLLOT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH.*

*Nombre de membres en exercice : 11*

*Nombre de votants : 10*

*Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.*

**OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE : RECRUTEMENT DE MADAME SONIA LANGLARD**

***Délibération n°45- 2018***

Le Maire rappelle la délibération n°41-2018 par laquelle le conseil municipal a décidé de recruter un contractuel de droit public à temps non complet pour assurer la continuité du service et la direction du service périscolaire de la rentrée scolaire 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Il indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le syndicat scolaire en cours de constitution sera opérationnel pour porter le service périscolaire. Il indique la nécessité de recruter une personne pour assurer la continuité du service jusqu'à la fin de l'année 2018.

Il présente les résultats du jury de recrutement suite à l'appel à candidature qui a été réalisé et propose de recruter madame Sonia Langlard dans le cadre d'un contrat de droit public sur les bases suivantes :

Emploi non permanent à temps non complet du 3 septembre au 31 décembre 2018.

Durée hebdomadaire de 19h par semaine,

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade d'animateur territorial,

Possibilité de faire 13 heures complémentaires par mois selon les nécessités du service

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de recruter madame Sonia LANGLARD sur les bases suivantes :  
Contrat de droit public  
Emploi non permanent à temps non complet du 3 septembre au 31 décembre 2018.  
Durée hebdomadaire de 19h par semaine,  
Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade d'animateur territorial,  
Possibilité de faire 10 heures complémentaires maximum par mois selon les nécessités du Service
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant et tout document découlant de cette décision.

Pour expédition conforme  
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

